Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260321-D2026_03_21_01-DE

COMMUNE DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Samedi 21 mars 2026

Convocation du :	*17 mars 2026*
Date d'affichage :	*17 mars 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/03/21/01 **(nomenclature 5.1)**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur Yves LANCIEN.

Étaient présents :
Jean-François LE PEILLET – Cinthia CAMILO-AUFFRET – Jean-François COATRIEUX – Angélique RAFIGNON – Yves LANCIEN – Emilie BONINO – Bruno LEBRETON – Odile DUCHATEAU – Guillaume DELMAIRE – Eva VOLLEE – Richard PERRIN – Noëlle MADEC – Moulay DRISSI – Danielle HAMON – Benjamin TAGUET – Nicole SILVESTRE – Stéphanie LE CUN – Denise LARHANTEC – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance la benjamine de l'assemblée, Mme VOLLÉE.

Objet : Election du Maire

Vu l'article L2122-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L2122-7 du CGCT qui dispose que « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »,
Vu la désignation comme assesseurs de M. DRISSI et de Mme LE CUN,

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection du Maire.

Candidat déclaré : M. LE PEILLET

VOTE – 1er tour
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins : 19
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 16
Majorité absolue : 10
A obtenu : – M. LE PEILLET : 16 (seize) voix

M. Jean-François LE PEILLET, ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire de CALLAC.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE